

1. MODALITES D'INSCRIPTION

IMPORTANT :

En s'inscrivant à l'École de Musique, Danse et Théâtre du Clunisois, les élèves s'engagent à :

- Suivre tous les cours régulièrement.
- Participer aux actions pédagogiques et culturelles ponctuelles proposées par l'École (spectacles, répétitions et cours exceptionnels), ces actions faisant partie intégrante de la formation.
- Respecter le Règlement intérieur et le Règlement des études de l'Établissement
- Souscrire une assurance « responsabilité civile » dont l'attestation pourra être demandée à tout moment.

L'inscription et les droits d'inscription à l'EMDT du Clunisois sont annuels. Ils sont variables selon le lieu de résidence et le quotient familial pour les mineurs ([cf Grille Tarifaire](#)). Pour faciliter le règlement, le paiement est trimestriel et peut être effectué par chèque, chèques vacances ou prélèvement ([cf mandat et contrat de prélèvement](#)). En cas de règlement par chèque, les trois sont à fournir dès réception de la facture et seront encaissés à la fin de chaque trimestre. En cas d'abandon, aucune suspension de facturation ne pourra être effectuée, sauf pour des raisons de santé sur présentation d'un certificat médical, changement de situation professionnelle et/ou déménagement.

Les tarifs de l'EMDT du Clunisois sont votés en Conseil Communautaire.

Dans le cas où, à la suite d'abandons, l'effectif ne permettrait pas de maintenir une dynamique de cours collectif, la direction se réserve le droit de regrouper ou supprimer ce cours. La cotisation serait alors suspendue jusqu'à la fin de l'année en cas de suppression.

La réinscription est subordonnée à l'acquittement des droits d'inscription de l'année précédente. L'élève ou son représentant légal est tenu d'informer par écrit le secrétariat de l'EMDT de tout changement de son état civil ou de domicile en cours de scolarité.

Le planning des cours correspond au calendrier du secondaire communiqué par l'Education Nationale. Les démissions d'élèves devront être signalées par courrier à la direction de l'EMDT et annoncées au professeur.

2. SCOLARITÉ

L'enseignement musical comprend un ensemble de disciplines dans le cadre du cursus complet (Cf. Règlement des études-Cursus Musique). Le cours de Formation Musicale est donc obligatoire pour tout élève inscrit dans une discipline instrumentale jusqu'en début de 2ème cycle. En cas d'empêchement majeur, les parents de l'élève sollicitent par écrit auprès de la direction une demande motivée de dispense. Le forfait tarifaire restera inchangé.

L'inscription en cours d'instrument inclus le suivi d'un cours de pratique collective (musique d'ensemble et/ou formation musicale) quelle que soit la formation.

3. ASSIDUITE

La présence à l'ensemble des cours est obligatoire. En cas d'absence, il est demandé à l'élève de prévenir le secrétariat de l'EMDT du Clunisois par téléphone au plus tard le jour même de l'absence. En cas d'absence de l'élève, les enseignants ne sont pas tenus de remplacer les cours.

Les élèves sont sous la responsabilité de l'EMDT uniquement :

- Pendant la durée des cours et des pratiques artistiques dispensés au sein de l'EMDT du Clunisois
- A l'occasion des représentations publiques organisées par l'EMDT du Clunisois

Pendant toute la durée des cours, les enseignants ont la charge de la discipline, du respect des mesures de sécurité et du matériel mis à leur disposition. Ils doivent signaler auprès de la direction le comportement de tout élève qui troublerait le bon déroulement du cours, et ne peuvent, en aucun cas renvoyer un élève.

4. ABSENCES DES PROFESSEURS

Le nom de l'enseignant absent pour maladie ou cas de force majeure vous sera, dans la mesure du possible, communiqué par mail ou SMS.

Cependant, les parents doivent s'assurer de la présence de l'enseignant au moment où ils déposent leur enfant sur chaque pôle de l'EMDT.

Il est recommandé d'accompagner les jeunes élèves inscrits en formation danse dans le vestiaire afin de les aider à se préparer pour être à l'heure au cours.

5. SCÈNES PUBLIQUES

Les activités publiques de l'EMDT du Clunisois, conçues dans un but pédagogique, comprennent les concerts, spectacles, scènes ouvertes, manifestations culturelles locales, master-classes, etc. Elles font partie intégrante de la scolarité et du programme pédagogique.

Les élèves concernés sont informés en temps utile des dates de ces manifestations.

Ces activités publiques peuvent se dérouler « dans et hors les murs » de l'EMDT du Clunisois.

6. PHOTOCOPIE

Dans un lieu public, l'usage de la photocopie d'œuvres éditées est illégal (loi du 1/07/1992 relative au code de la propriété intellectuelle). Tout élève est tenu de se procurer dans les meilleurs délais les méthodes et partitions demandées par les professeurs.

L'usage de la photocopie portant le timbre distinctif de la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (S.E.A.M.) est autorisé dans la limite du respect des conditions fixées par la convention qui lie la Communauté de Communes du Clunisois à cette société.

La Communauté de Communes du Clunisois dégage toute responsabilité vis-à-vis des élèves trouvés porteurs de photocopies effectuées en dehors des règles fixées par la convention passée avec la S.E.A.M.

7. AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE ET DES PRESTATIONS DE L'ÉLÈVE

Dans le cadre de la promotion de son activité pédagogique l'école peut être amenée à :

- Photographier ou filmer l'élève dans le cadre des activités de notre école
- Permettre la prise de vue représentant l'élève par des journalistes ou photographes
- Imprimer, reproduire, éditer, publier et diffuser ces images dans le cadre des publications écrites et multimédias de la Communauté de Communes du Clunisois (dépliants, plaquettes, affiches, magazines, vidéos, site internet, réseaux sociaux ...)
 - Enregistrer les événements pédagogiques et culturels organisés par l'École de Musique, Danse et Théâtre du Clunisois auxquels participe l'élève, et accepter que le résultat sonore puisse figurer sur tous les supports de publications multimédias de la Communauté de Communes du Clunisois (vidéos, internet, ...)
 - Céder les droits liés à ces publications, à titre gracieux, à la Communauté de Communes du Clunisois, productrice de ces supports. La Communauté de Communes du Clunisois s'engage à utiliser ces images dans le respect absolu de la personne et non à des fins pouvant lui porter préjudice.

En cas de refus, le responsable légal de l'élève doit en informer l'École par courrier.

8. RESPECT DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les informations recueillies par la Communauté de Communes du Clunisois, responsable du traitement, sont enregistrées dans un fichier informatisé.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour votre inscription à l'école.

Les données sont conservées pendant la durée de votre scolarité à l'école. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux agents de l'École et du service comptabilité de la Communauté de Communes du Clunisois. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Délégué à la Protection des Données mutualisées de la Communauté de Communes du Clunisois à l'adresse 5 place du marché, 71250 CLUNY. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr)

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements Musique, Danse et Théâtre :

25 rue de la république - 71250 Cluny

Tél : 09.66.82.25.48

ecole-musique-danse-theatre@enclunisois.fr

Notre page Web : familles-loisirs-enclunisois.fr/emdt



Communauté de
Communes du Clunisois



